# **AVIS DES SOCIETES**

# INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

# ARAB TUNISIAN BANK Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022:

### **Indicateurs:**

				(En milliers de dinars)		
	Du 01/04/22 au 30/06/22	Du 01/04/21 au 30/06/21	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	Evolution juin 22- juin 21	Au 31/12/2021
1- Produits d'exploitation bancaire	168 690	147 342	323 400	281 051	42 349	602 727
*Intérêts	116 083	101 244	225 270	194 511	30 759	414 192
*Commissions en produits *Revenus du portefeuille-titres commercial	22 383	20 410	43 516	37 592	5 924	86 679
et d'investissement	30 224	25 688	54 614	48 948	5 666	101 856
2- Charges d'exploitation bancaire	83 688	76 812	161 817	151 625	10 192	312 374
*Intérêts encourus	80 656	73 497	155 730	145 272	10 458	299 245
*Commissions encourues	3 032	3 315	6 087	6 353	-266	13 129
3- Produit Net Bancaire	85 002	70 530	161 583	129 426	32 157	290 353
4- Autres produits d'exploitation	36	33	70	65	5	136
5- Charges opératoires, dont:	51 459	52 567	100 043	95 818	4 225	205 691
*Frais de personnel	28 221	31 624	56 373	56 760	-387	115 991
*Charges générales d'exploitation	18 839	17 237	35 007	31 547	3 460	70 447
6- Portefeuille au Bilan:			1 276 749	1 281 680	-4 931	1 387 381
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 276 749	1 281 680	-4 931	1 387 381
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions						
et agios réservés			5 345 309	5 310 274	35 035	5 155 992
8- Encours des dépôts de la clientèle au						
Bilan, dont:			6 109 609	5 963 047	146 562	5 902 342
*Dépôts à vue			2 086 630	2 062 753	23 877	2 045 584
*Dépôts d'épargne			1 473 250	1 354 699	118 551	1 445 950
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			579 935	506 925	73 010	543 537
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			570 972	555 614	15 358	555 450

# <u>I -Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au</u> 30 juin 2022

# 1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25); ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

# 2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### 2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- <u>Rattachement des intérêts</u>: les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- <u>Les intérêts réservés</u> : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

<u>Commissions</u>: sont prises en compte dans le résultat :

- \* lorsque le service est rendu
- \* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### 2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

# 2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

## a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

#### b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres côtés et à la valeur d'usage pour les titres non côtés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

#### c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établit (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

# 2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

### Les faits marquants au 30 juin 2022.

Aux termes du **deuxième trimestre 2022**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ Les crédits nets de provisions et d'agios réservés ont atteint 5.345,3 MD à fin juin 2022 contre 5.310,3 MD au 30 juin 2021.
- ✓ Les dépôts de la clientèle ont atteint 6.109,6 MD au 30-06-2022 contre 5.963 MD à fin juin 2021 soit une hausse de 146,6 MD.
- ✓ Le volume des dépôts à vue, s'est établi à 2.086,6 MD au 30/06/2022 contre 2.062,7 MD à fin juin 2021 soit une progression de 23,9 MD.
- ✓ Les dépôts d'épargne se sont établis à **1.473,2 MD** au **30/06/2022** contre **1.354,7 MD** au **30/06/2021** soit une hausse de **118,5 MD** ou de **8,75 %**.
- ✓ Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 323,4 MD au 30/06/2022 contre 281,1 MD au 30/06/2021 soit une augmentation de 42,3 MD ou de 15,05%.
- ✓ Les charges d'exploitation bancaires ont atteint 161,8 MD au 30 juin 2022 contre 151,6 MD au 30 juin 2021 soit une hausse de 6,73%.
- ✓ Le produit net bancaire au 30-06-2022 s'est inscrit à 161,6 MD contre 129,4 MD pour la même période 2022, soit une progression de 24,88 %.
- ✓ Les charges opératoires de la banque ont atteint 100 MD à fin juin 2022 contre 95,8 MD à fin juin 2021, soit une augmentation de 4,38 %.